Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601543-20251204-2025098-DE

N°098/2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe JEGOU, Maire.
Date de la convocation du Conseil : 27 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 15 ***Votants : 16***

PRÉSENTS : M. JEGOU Philippe, Mme DERUYTER Isabelle, M PROVOST Gérard, Mme GEFFROY Nathalie, M ALLAERT Benoît, M MOUCHY Robert, Mme COUDRAIS Josette, M BECUWE Philippe, M GESLIN Pascal, Mme PINSEMBERT Odile, Mme MARSAC Marie-Dominique, M JOUVENCE Benoît, M COYAC Fabrice, M HERVE Patrick, M COURJAL Pierrick
ABSENTS EXCUSES : Mme LEMEE Annie, Mme BOTERF Maryvonne, Mme JOUSSEAUME Karine, M ANQUETIL David
POUVOIR : Mme LEMEE Annie a donné procuration à Mme GEFFROY Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : M COURJAL Pierrick est désigné secrétaire de séance.

****

Objet : LIGNE DE TRESORERIE 2025-2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Le contrat pour la ligne de trésorerie conclu avec le crédit agricole se termine le 19 décembre 2025. Il est proposé aux membres du conseil de prendre une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 250 000.00 euros pour une durée d'un an. Voici celle proposée par le Crédit Agricole.

Plafond : **250 000.00 euros**.
Durée : 1 an
Commission d'engagement : NEANT
Frais de mise en place : 0.25 %
Commission de non utilisation : NEANT
Intérêts payables trimestriellement par débit d'office
Montant minimum des tirages et remboursements : 5 000 euros
Taux : Euribor 3 mois moyenné + 1.380 %
Base de calcul exact / 365 jours
Index octobre 2025 : 2.034 %
Soit un taux variable de 3.414 %* (taux flooré le jour de l'édition du contrat)
* Sous réserve du respect du taux d'usure
Possibilité de consolider en moyen ou long terme au moment choisi et par tranches

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE le montant de 250 000.00 Euros pour une durée d'un an,
- APPROUVE cette ligne de trésorerie,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer et signer tous actes afférents.

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

Le secrétaire de séance,
Pierrick COURJAL

Le Maire,
Philippe JEGOU

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :